

Bruxelles, le 13 septembre 2019
(OR. en)

12043/19

Dossiers interinstitutionnels:
2018/0224(COD)
2018/0225(COD)

RECH 426
COMPET 616
IND 229
MI 639
EDUC 370
TELECOM 295
ENER 426
REGIO 189
AGRI 431
TRANS 428
SAN 390
CADREFIN 316
CODEC 1369
SUSTDEV 117

NOTE

Origine: la présidence
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: *Préparation de la session du Conseil "Compétitivité" des 26 et 27 septembre 2019*
Paquet "Horizon Europe": synergies avec d'autres programmes
- *Débat d'orientation*

Les délégations trouveront en annexe une note de la présidence sur le "Paquet "Horizon Europe": synergies avec d'autres programmes" en vue du débat d'orientation qui se tiendra lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 27 septembre 2019.

"HORIZON EUROPE ET SYNERGIES AVEC D'AUTRES PROGRAMMES"

Comme convenu dans la compréhension commune entre le Conseil et le Parlement européen, l'un des principes du programme est que "le programme "Horizon Europe" est mis en œuvre en synergie avec d'autres programmes de financement de l'Union, tout en visant une simplification maximale des procédures administratives". La présidence estime que le Conseil devrait donner des orientations sur cette question dans le cadre du processus de planification stratégique en cours et pour faire avancer les négociations sur "Horizon Europe".

Afin d'optimiser l'efficacité et l'impact sur la société et l'économie dans leur ensemble et de mieux contribuer à la création de croissance et d'emplois, les différents programmes de l'UE doivent être cohérents et fonctionner en synergie. Les synergies sont fondées sur la complémentarité entre la conception et les objectifs des programmes ainsi que sur la compatibilité des règles et des processus de financement au niveau de la mise en œuvre. Un ensemble unique de règles, une flexibilité entre les programmes et un soutien cohérent seront autant d'éléments importants pour que les synergies aboutissent. Une augmentation des synergies et une meilleure articulation des différents instruments de financement de l'UE ne devraient pas avoir pour effet d'accroître la complexité pour les bénéficiaires et les demandeurs.

Le processus de planification stratégique de "Horizon Europe" est un élément fondamental et un point de référence pour faire en sorte qu'un bénéfice maximal soit tiré de ces synergies. La transition vers une économie et une industrie climatiquement neutres, ainsi que la transformation numérique, exigent une coopération harmonieuse et des alignements mutuels dans l'ensemble des domaines politiques et des programmes de financement. Le processus de cocréation du plan stratégique permettra de mieux définir ce qui est nécessaire pour réaliser les changements sociétaux et systémiques permettant une croissance inclusive et durable et donc pour orienter le programme en matière de recherche et d'innovation de manière à ce qu'il soit axé sur les missions. Outre les ressources financières, une combinaison plus large des mesures en matière de recherche et d'innovation produira plus rapidement des résultats et des effets.

L'annexe IV de la proposition législative relative à "Horizon Europe", ainsi que les dispositions équivalentes d'autres textes législatifs, constituent le point de départ pour la mise en place de ces synergies. Cette annexe reflète la volonté politique de faire en sorte que les synergies entre les programmes de financement de l'UE fonctionnent de manière plus efficace. Au cours des présidences précédente et actuelle, les synergies entre "Horizon Europe" et d'autres programmes ont été discutées au niveau tant informel que formel. Tout récemment, des ateliers informels ont été organisés par la présidence finlandaise.

Ces discussions ont clairement fait apparaître que dans le domaine du numérique et de l'enseignement, le paysage des programmes est complémentaire et permet le développement des compétences et des capacités nécessaires pour un déploiement plus large des innovations qui renforcent l'impact du programme "Horizon Europe". Dans le domaine du financement des PME, il est nécessaire de mettre principalement l'accent au niveau de l'UE sur le financement des PME qui sont les plus disruptives et offrent le meilleur potentiel d'expansion, tout en assurant une diffusion plus large de l'innovation. Il est également apparu au cours des discussions que des demandes étaient formulées dans le sens de la mise au point d'un paysage de financement simple, harmonieux et convivial pour les PME innovantes en Europe. Le modèle renforcé du label d'excellence dans "Horizon Europe" et la proposition de règlement général d'exemption par catégorie en matière d'aides d'État pourraient compléter et faciliter sensiblement les possibilités de financement pour les PME innovantes en particulier. Il est également essentiel de renforcer les possibilités de cofinancement permettant aux ressources nationales et régionales en matière de R&I d'avoir un effet de levier significatif et de bénéficier de la collaboration au niveau européen, qui donne accès aux connaissances et aux marchés mondiaux plus larges.

Pour obtenir des synergies optimales, il convient de ne pas sous-estimer l'importance que revêt l'intensification des activités de communication, de coordination, de diffusion et d'exploitation.

À ce stade de l'examen, les questions essentielles suivantes se posent:

- Comment d'autres programmes de l'UE, notamment les Fonds structurels ainsi que des fonds nationaux, des fonds privés et d'autres sources comme la BIE, peuvent-ils être mieux mobilisés pour compléter le soutien aux initiatives stratégiques de recherche et d'innovation en synergie avec "Horizon Europe"? Quels mécanismes sont nécessaires au niveau de l'UE pour assurer des synergies entre les différents programmes de l'UE?
- Comment les États membres entendent-ils, de leur côté, envisager des synergies avec "Horizon Europe" dans leurs Fonds structurels et leurs programmes nationaux, par exemple via les stratégies de spécialisation intelligente et les projets de labels d'excellence?